

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE
Arrondissement d'AUXERRE
Canton de Saint Florentin
Commune de LASSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASSON
N°2023.14

Séance du 30 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LASSON, sur convocation en date du 24 Mars 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice BAILLET,

Présents : Messieurs BAILLET Patrice, BAUDIN Jean-Paul, KOTOUJANSKY Jacques, M. RABIAT Michel, RICHER Damien, TRIBOULEY Gilles
Mesdames MICHAUT Nelly, QUARTIER Véronique ROBERT Brigitte, ROBERT Isabelle
Absent ayant donné pouvoir : Mme BOSCHER Noëlla à Mr BAILLET Patrice

Gilles TRIBOULEY a été nommé secrétaire de séance

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11
Date de la convocation		
24/03/2023		

Date d'affichage
04/04/2023

Objet de la Délibération

BLASON DE LA COMMUNE DE LASSON

Vu le projet de donner un blason à la commune afin de l'identifier tant par son histoire que par ses particularités géographiques et patrimoniales,
Vu les propositions exposées en séance,
Considérant que la création exposée ci-dessous répond à tous ces critères,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de retenir ce blason



APPROUVE le blasonnement :

De sinople au lion accroupi d'or accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un épi de blé posé en fasces, la tige à dextre, le tout du même.

Descriptif : ce blason reprend les armoiries de la famille Quatre Sous de la Motte, seigneurs de Lasson au XVIIIème portant d'azur au lion accroupi d'or accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'une palme en bande, le tout du même (Armorial Historique de l'Yonne par Aristide DEY).

La couleur verte substituée au bleu représente l'activité essentiellement rurale et agricole de la commune. Pour une raison similaire, l'épi de blé remplace la palme, le reste est inchangé.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer et à faire toutes démarches nécessaires à l'homologation de ce blason.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 089-218902195-20230330-N2023_14BLASON-DE



RESULTAT DU VOTE :

11 voix « pour »

0 voix « contre »

0 voix « abstention »

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait à Lasson, le 4 Avril 2023

Le Maire,
Patrice BAILLET



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Et de la publication le